Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260910-DCM2026_086-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 19 – 21*
Votants : 20 – 22*
Pouvoirs : 01

*À partir de la DCM N° 2026/080

Date de la convocation :
3 septembre 2026

Date de la publication :
3 septembre 2026

Vote :	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **3 septembre 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : M. GARDAN - Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC* - Mme NICOU* - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT - M. TOREL

Excusé(es) : M. PARIS - Mme MANCEAU (pouvoir à Mme MÉRET)

Secrétaire de séance : Monsieur **Franck CHEMINANT** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/086 : SDE35 - RAPPORT D'ACTIVITE 2025 ET ECLAIRAGE PUBLIQUE

Rapporteur : Hervé CORBIN

Créé en 1964, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un établissement public de coopération intercommunale chargé de l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique, dont les missions se sont étoffées au fil des ans. Acteur majeur des enjeux énergétiques du département, le Syndicat Département d'Energie d'Ille-et-Vilaine œuvre au quotidien aux côtés des élus locaux pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent.

Le SDE35 en bref

- Statut : Syndicat mixte composé de **332** communes, de 11 EPCI et de Rennes Métropole
- Gouvernance : 299 membres – 1 président et 7 vice-présidents – 1 comité syndical composé de 36 délégués
- Fonctionnement : 75 agents *(-4)* répartis en 3 directions ;
  Une société d'économie mixte Énerg'iV pour la production d'énergie renouvelable avec 17 salariés
- Budget : 52,6 millions d'€ *(57,8 l'année dernière)* dont 22 millions d'€ *(-2)* investis sur les réseaux électriques.

Le rapport d'activité complet et sa synthèse sont disponibles sur le site internet du SDE35 : https://www.sde35.fr/nos-publications

ECLAIRAGE PUBLIQUE

Notre collectivité fait également partie des 237 collectivités ayant transféré sa compétence optionnelle d'éclairage public au SDE35.

En tant que délégataire, le SDE produit annuellement un rapport d'exploitation du service. Ce document expose :

- Des consignes pour les questions les communes au titre de l'éclairage public
- Un descriptif du patrimoine de la communes et ses pathologies

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260910-DCM2026_086-DE

- Un bilan annuel des interventions et prestations réalisées
- Des préconisations de rénovation

Patrimoine communal

Nombre d'armoires	Nombre de Luminaires/supports
13	380 (13 vétustes et hors service)

Lampes

Type lampe	Nombre de Luminaires/supports
SHP	231
LED	122
IM	14
BF	6
FLUO COMPACTE	5
Inconnu	1
AMPOULE LED	1

BF = ballon-fluo, IM = iodure métallique, SBP = sodium basse pression, SHP = sodium haute pression

Les luminaires de type boule et ballon-fluo sont à rénover en priorité. La réglementation impose leur remplacement à partir de 2025.

À ce titre, leur réparation ne peut plus être assurée par le SDE35 et ses entreprises.

Bilan des interventions

Type d'intervention	Nombre
EP - Complément de dossier initial	1
EP - Dépannage accéléré	1

Annexe 2 : Luminaires vétustes et hors service

Les luminaires vétustes et hors-service seront soumis à une majoration du tarif annuel de maintenance à compter de 2027, comme délibéré par le Comité syndical en 2025.

Code armoire	Code luminaire	Localisation	Référence luminaire	Type lampe	État luminaire
A05	1934.2	16 Rue de Normandie	PROJECTEUR	IM	HS
A100	11003	21 Rue de la Mairie	PILOTE	SHP	HS
A100	11005	9 Rue de la Mairie	PILOTE	SHP	HS
A04	1886	10 Rue Saint-martin	MONTMARTRE	SHP	HS
A04	1843	2bis Rue de Normandie	MONTMARTRE	SHP	HS
A04	1810	16 Rue du Vendelais	MONTMARTRE	SHP	VETUSTE
A04	1891	2 Impasse Pierre Nicolas	VM	SHP	VETUSTE
A04	1874	10 Rue de Bretagne	MONTMARTRE	SHP	VETUSTE
A04	1863	24 Rue de Normandie	MONTMARTRE	SHP	VETUSTE
A04	1841	4 Rue du Maine	MONTMARTRE	SHP	VETUSTE
A04	1840	8 Rue du Maine	MONTMARTRE	SHP	VETUSTE
A04	1839	14 Rue du Maine	MONTMARTRE	SHP	VETUSTE
A04	1873	6 Rue de Bretagne	MONTMARTRE	SHP	VETUSTE

Sans réponse de notre part avant fin septembre 2026, il sera maintenu le transfert au SDE35 de cette compétence optionnelle « Eclairage Public ».

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260910-DCM2026_086-DE

Entendu le présent exposé,
Le conseil municipal :

- **PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du SDE35 pour l'année 2025, et du rapport d'éclairage publique.**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 10/09/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON